



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

NAO 2011 : avant la 3^{ème} réunion...

Février 2012

Beaucoup de demandes et questions... ... sur fond de vaches maigres !

Il faut déjà remarquer que cette **N**égociation **A**nnuelle **O**bligatoire, à force de glisser tous les ans de quelques jours, a fini par se retrouver pour son millésime 2011 entièrement sur 2012.

Lors de la première réunion, **le 17 janvier 2012**, nous avons rapidement compris que la volonté de la Direction n'était pas en rapport avec les efforts fournis par les salariés en 2011 car, même si ses marges de manœuvre sont étroites, coller autant à l'esprit BPCE va au-delà du simple suivisme.

Sur ce, la Direction avait souhaité aborder les 3 points suivants :

- Egalité Femmes/Hommes,
- La mise en place d'un PERCO (*Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif*),
- La tarification, les concours au Personnel et l'agence au Personnel.

Concernant le 1^{er} point, la Direction n'a fait qu'explicitier un projet écrit reprenant quasiment, et au mot près, la partie de l'accord national GPEC sur l'égalité professionnelle.

Sur le point 2, elle a déroulé des transparents nationaux, ne faisant qu'énoncer des règles de droit sur la mise en place d'un PERCO, voire d'un PERCO-I (*PERCO Interentreprises*).

Sur le 3^{ème} point, à peine ébauché car encore en gestation, nous n'avions pas eu grand-chose à nous mettre sous la dent. Nous en avons profité pour faire un rapide état de quelques résultats du sondage que nous avons réalisé auprès des plus jeunes, entrés depuis moins de 5 ans. Il met en exergue :

- la difficulté qu'ils ont à conduire un vrai projet de vie, compte tenu de leurs faibles rémunérations,
- leur volonté de racheter les trimestres des années d'étude en vue de leur retraite, même si c'est encore loin, compte tenu du fait qu'un abondement substantiel pourrait être consenti (*cela se pratiquait déjà avant pour les périodes de stage CGR*), mais aussi que, plus on rachète ses trimestres tôt, moins c'est onéreux.

Nous avons aussi demandé à la Direction de **prendre en compte l'absence de Participation 2011** (*versement en 2012*) en la compensant, quelle qu'en soit la façon, d'autant que cette situation résulte non d'un manque de travail des salariés de la CEPAL mais d'éléments extra locaux.

Nous avons transmis dans la foulée nos revendications qui portent notamment sur :

- **les rémunérations** : leur revalorisation et leur évolution, la rémunération des stagiaires, les frais de trajet,... ;
- **l'organisation du travail** : la mise en place au plus près du terrain des décisions prises lors des « Etats Généraux », les remplacements, les back-offices, le management, le travail en local aveugle,... ;
- **la durée du travail** : le respect des horaires, la charge de travail, les effectifs,... ;
- **les fins de carrière** : le rachat des années d'études ou incomplètes ; les salariés concernés par le dispositif transitoire (*femmes nées en 1954,...*) ; ... ;
- **le travail à temps partiel et l'égalité professionnelle** ;
- **le droit d'expression** ;
- **la participation à des crèches interentreprises**,
- **la dotation du CE...**

Lors de la 2^{ème} réunion NAO, **le 16 février 2012**, la Direction est revenue dès son arrivée sur **les récentes interventions des élus (OS, CE, DP et CHSCT)** avec l'espoir de déminer le sujet et **faire tomber l'inquiétude et le ras-le-bol des salariés, pressés comme jamais en ce début d'année.**

Alors que la Direction se veut actrice et afficher un mieux disant social, le tour de table qui a suivi a encore mis en avant **des situations indignes de la CEPAL.**

Pour les IRP, des contradictions sont notoires : pourquoi les décisions validées par la Direction ne sont pas appliquées ? Il y a un forcément un blocage (ou un double langage !) quelque part. Cette situation ne doit plus exister. De plus, il est impératif que cela se fasse très très rapidement.

Pour ce faire, il a été convenu de se revoir le 15 mars afin de balayer le plan d'actions décidé lors des Etats Généraux. Il faut voir ce qui « pêche » dans l'application et /ou l'avancée de la mise en place. Cette réunion comprendra en plus du CHSCT, les Directeurs qui animaient les chantiers + 2 représentants par OS.

Après ces échanges, ô combien prioritaires, la NAO a repris son cours :

- **augmentations salariales** : la recommandation BPCE est tombée :
 - **350 € bruts annuels** pour les salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à 30 K€,
 - **300 € bruts** pour ceux dont elle est comprise entre 30 et 60 K€.Elle sera versée en 1 seule fois en 2012 (*en février*) puis intégrée mensuellement par 13ème en 2013 soit, en brut, **26,92 €** ou **23,08 €**...à vous le soin de calculer, ce que cela représente par jour !!!

🔔 **commentaires** : un seul constat, c'est loin... très loin du compte et de nos revendications !

- **PERCO-I** : La Direction nous ressort le PERCO interentreprises BPCE en proposant un abondement de 10% (*voire 15%*) de certaines des sommes placées.

🔔 **commentaires** : nous avons marqué notre opposition à imposer ce type de placement en ces moments d'incertitude et de réformes fiscales. Cette proposition est d'autant plus mal choisie que, sur une autre échelle, ce type de placement contribue par essence à la destruction de notre régime de retraite par répartition.

Il est notoire que ces liquidités sont une manne que veulent s'approprier les assureurs et banquiers, que cela se trouve aux antipodes des aspirations qui avaient contribué à l'apparition de nos systèmes de protection sociale.

Nous avons aussi insisté sur le caractère bloquant des sommes versées jusqu'à la retraite (*sauf dans quelques situations*) et le peu d'intérêt que les jeunes porteront à cette épargne.

**Pour les sommes concernées, il y a franchement d'autres choix de distribution à envisager...
à commencer par les plus bas salaires !**

- **Égalité professionnelle** : Sur le projet présenté, tiré de l'accord GPEC BPCE, nous avons proposé plusieurs demandes de révision, telles que :
 - Une réelle égalité de traitement entre temps plein et temps partiels,
 - Une augmentation individuelle minimum pour les personnes en congé maternité, adoption ou parental,
 - La rémunération totale du congé de paternité.
- **Intéressement, Participation... et part variable** :
 - L'enveloppe des 2 premières devrait représenter 90% de l'enveloppe de l'an dernier (*info livrée aux DA, non aux IRP!*).
 - Concernant la PV, l'enveloppe pour le réseau serait de +25 % par rapport à celle de l'an passé, mais simplement +12 % au global (*soit ou, au mieux, une stagnation pour les services administratifs*).
- **Concours au Personnel : mise en conformité / URSSAF.**
 - ⇒ pistes évoquées sous réserve d'un rescrit éventuel auprès de l'URSSAF.
 - **Prêt Immobilier** : taux salarié = taux moyen client du trimestre précédent réduit de 30 % dans la limite de 150 points de base (*avec 5 paliers de durée*).
Ex sur 15-19 ans : le taux moyen client étant de 3,80 %, pour un salarié $3,80 \% \times 70 \% = 2,66 \%$.
Les frais de dossier seraient calculés au taux moyen facturé à la clientèle réduit de 30 % ;
Le plafond de ces prêts seraient augmentés de 150 à 200 K€.
Le Prêt « primo accédant » n'existerait plus.
 - **Prêt Personnel** : taux salarié = $(TCl \text{ de la durée} + \text{marge}) \times 0,7$
Ce taux varierait tous les mois. Ex. / taux de janvier : client = 6,90 %... soit pour nous $\times 0,7 = 4,83 \%$.
Avec des frais de dossier calculés en fonction du taux moyen facturé à la clientèle réduit de 30 %
Suite à discussion => ce changement de calcul n'interviendrait qu'au 01/04/12. Aussi, si vous envisagiez de faire un prêt perso, faites-le avant !!! (*on est à 2,52 % sur 6 ans sans frais de dossier!*)
 - **Découvert permanent** : au taux du crédit conso à 1 an ; toutefois, dans le cas d'un découvert « sauvage », il faudra compter une majoration de 200 points de base.
- **Jours de congés spéciaux / décès d'un enfant** : la Direction est favorable à ce que les salariés pacés aient le même nombre de jours que ceux mariés.
Même question mais en attente de réponse, lorsqu'il s'agit du décès des beaux-parents.

Prochaine réunion NAO, le **29 février 2012** à Clermont. **N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques...**

Vos délégués syndicaux,
Alain BARASINSKI et Alain MOULY.